

Le Crédit Mutuel Enseignant 54

est partenaire de

L'Autre Canal !

**DEVIENS CLIENT DU CME 54
ET PROFITE DE NOS OFFRES ⁽¹⁾**

Pour nous rejoindre, rien de plus simple, contactez nous :

- Par téléphone : **03 83 39 42 50**
- Par email : **cme54@creditmutuel.fr**

Crédit  Mutuel
Enseignant

Meurthe et Moselle

Profitez des offres de bienvenue nouveaux clients du Crédit Mutuel :

20€⁽²⁾
offerts

Livret d'épargne

Pour vos enfants de moins de 16 ans.
Pour l'ouverture de leur premier livret.

6 mois⁽³⁾
de cotisation
offerts

Eurocompte

Grâce à l'Eurocompte, gardez un œil sur vos comptes avec un forfait tout compris (compte courant, carte internationale de retrait ou de paiement⁽⁴⁾, accès à vos comptes via Internet⁽⁵⁾).

1 mois⁽⁶⁾
de cotisation
offerts par
contrat souscrit

Assurance auto, habitation, santé, prévoyance

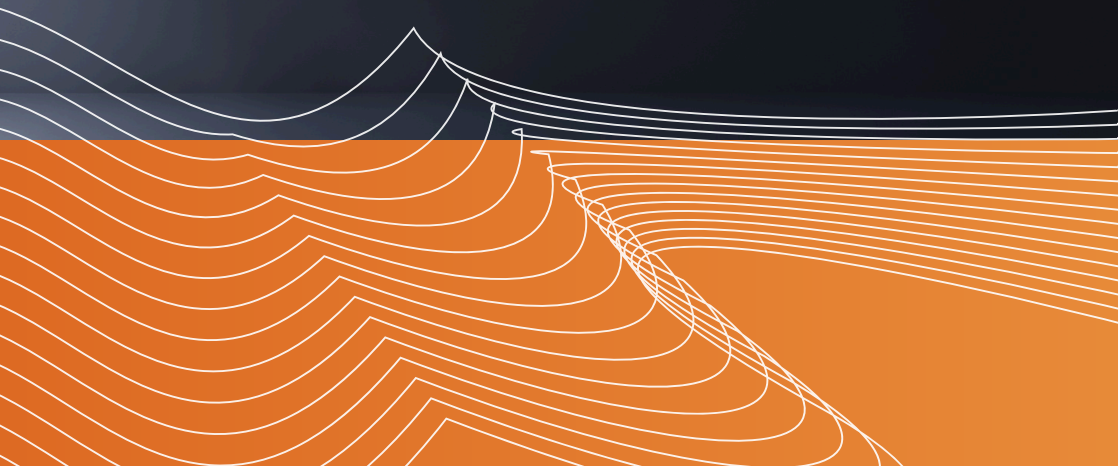
Plus de 13 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

**Frais de
dossier
offerts**
sur votre premier
crédit à la
consommation

Crédit auto, crédit travaux et prêt personnel

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat.



Profitez également des offres du CME 54 en partenariat avec L'autre Canal :

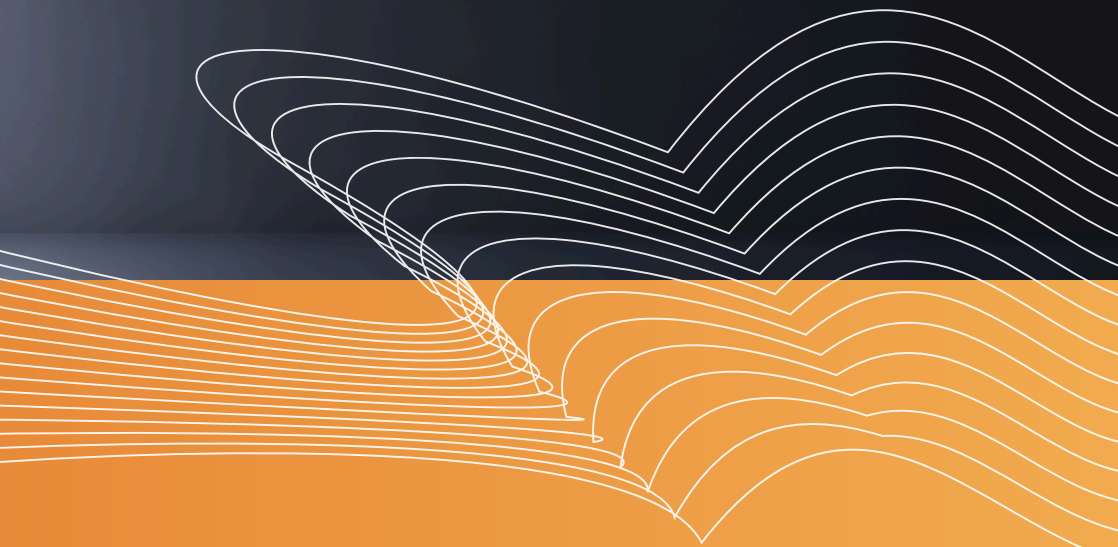
+ Forfait studio de 10h offert ⁽⁷⁾

+ Prêt à 0% pour financer un projet musical ou un instrument

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un crédit⁽⁸⁾ d'un montant de 2 100€ et d'une durée de 36 mois, vous remboursez 36 mensualités de **59,32 €**. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %** (taux débiteur fixe : 0 %)⁽⁹⁾. **Montant total dû par l'emprunteur : 2 100€**. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiquées ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail et Invalidité Permanente, calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1re cotisation mensuelle de 2,91 €, un montant total sur la durée du crédit de 35,52€ et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,09 %

+ Eurocompte connect asso offert ⁽¹⁰⁾
pour les associations



(1) Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. (2) Offre non cumulable, réservée aux jeunes âgés de moins de 16 ans pour toute nouvelle entrée en relation et pour l'ouverture d'un premier Livret Bleu, Livret Vép Junior ou Livret Jeune dans les Caisses de Crédit Mutuel relayant l'opération. (3) Offre valable sur la base du tarif hors options de la formule Eurocompte. Le détail des formules de l'Eurocompte et leurs prix sont disponibles auprès du conseiller. (4) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). (5) Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.). La souscription à des services de banque à distance n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. (6) Le mois offert s'applique sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat Auto, Habitation, Complémentaire Santé, Assurance Accidents de la Vie, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Plan Obèques. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2025. (7) Forfait location de studio 10h, remboursé sur présentation d'un justificatif dans la limite de 100€. Offre valable jusqu'au 31/12/2026, réservée aux adhérents, salariés, artistes, techniciens et bénévoles de l'Autre Canal. (8) Conditions au 16/07/2025, Offre valable jusqu'au 31/12/2026, réservée aux adhérents, salariés, artistes, techniciens et bénévoles de l'Autre Canal. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. (9) Les intérêts sont pris en charge par la Banque. (10) En application de la tarification en vigueur. Pour les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif (hors coopératives scolaires), employant jusqu'à deux salariés maximum. Les cotisations sont remboursées par la Banque pour les détenteurs d'un Connect Asso ou pour toute nouvelle souscription à celui-ci. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 (appel non surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre Caisse, dans un premier temps.

- au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances, dans un deuxième temps.

- pour tout litige bancaire relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier. Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet <http://www.lemediateur-creditmutuel.com> : vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : www.mediation-assurance.org.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 54, Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée 31 RUE GUSTAVE SIMON 54004 NANCY CEDEX - Régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier- RCS NANCY 76801385 TVA intracommunautaire FR 85 766 801 385 - Intermédiaire en opérations d'assurance : ORIAS 07003758 CCM affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel www.orias.fr Médiateur du Crédit Mutuel 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi Lune www.lemediateur-creditmutuel.com

Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 09 69 36 05 05 (appel non surtaxé)

